



PDAR
Projet de
Développement
Agricole et
Rural

REPUBLIQUE GABONAISE
UNION - TRAVAIL - JUSTICE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ENTREPRENARIAT
AGRICOLE CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE
DU PROGRAMME GRAINE



Investir dans les populations rurales

DIRECTION NATIONALE DES PROJETS FIDA

PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL
BP. 1386 Oyem – Gabon ; Tél : 01 72 11 20 / 04 67 55 24
Email : pdar.fida@yahoo.fr

Avis d'Appel d'Offres National

N°01/MAEAPG/DNP-FIDA/PDAR/FIDA/2016

Date de lancement : 18 Avril 2016
Date de Fin : 18 Mai 2016
Nom du projet : **Projet de Développement Agricole et Rural (PDAR).**
Source de Financement : **Fonds Fiduciaire n° 2000000441**

1. OBJET

La République Gabonaise et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) ont signé, le 26 octobre 2007, un Accord de Financement pour la mise en œuvre du Projet de Développement Agricole et Rural (PDAR) dans la Province du Woleu-Ntem. En décembre 2013, un financement additionnel a été accordé au PDAR intitulé « Fonds Fiduciaires » pour la construction/réhabilitation d'infrastructures rurales favorisant la mise en marché des productions agricoles. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce Fonds, soit utilisée pour la réalisation de ces infrastructures.

Pour ce faire, l'Unité de Gestion du Projet de Développement Agricole et Rural, maître d'ouvrage délégué, lance pour le compte du PDAR, un Appel d'Offres National pour le recrutement d'entreprises devant réaliser les travaux suivants :

- 1) la construction/réhabilitation de 106,10 km de pistes et dessertes agricoles ;
- 2) la construction de 12 centres de groupage.

2. DIRECTIVES

La passation de ces marchés sera conduite conformément aux « Directives du FIDA pour la passation des marchés », telles que modifiées par le Conseil d'Administration en décembre 2004, et suivant la réglementation en matière de passation de marchés en République gabonaise.

3. ALLOTISSEMENT

Les travaux du présent Appel d'Offres sont répartis en plusieurs lots ainsi qu'il suit :

• Construction/réhabilitation des pistes et dessertes agricoles:

Ces travaux sont destinés aux entreprises de bâtiments et travaux publics.

- **Lot n°1** : réhabilitation par l'élimination des points critiques des pistes rurales Akam-Effack-Alen Esseng (19,70km), Alen Esseng – Obileville (17,40km), Obileville – Akam-Essatouk (10km) et réouverture et aménagement de la chaussée de la piste d'accès agricole d'Obileville (2km) ; soit 49,10 km à aménager ;

- **Lot n°2** : réhabilitation par l'élimination des points critiques de la piste rurale Meyo Kyé – Eboro (23km), et d'ouverture et aménagement de la chaussée des pistes d'accès agricole de Tho'oEyé (1km), Melo'o (3km), Eboro (2km); soit 29 km à aménager ;

- **Lot n°3** : réhabilitation par l'élimination des points critiques des pistes rurales Minvol Centre-Rivière Kom (16km), et ouverture et aménagement de la chaussée des pistes d'accès agricole de Ngone (2km), Akok (4km), Bissock Centre (2km), Sam village (2km), Elop (2km); soit 28km à aménager.

• Construction des centres de groupage:

Ces travaux sont destinés aux entreprises de bâtiments et travaux publics.

- **Lot n°1** : réalisation des études géophysiques et de trois (03) forages productifs ;
- **Lot n°2** : construction d'un (01) centre d'affaire à Bolossoville et de deux (02) centres de groupage à Ebomane et Akok dans le Département du Haut Ntem ;
- **Lot n°3** : construction d'un (01) centre d'affaires à Melo'o, de deux (02) centres de groupage à Obileville et Tchamazock dans le Département du Ntem ;
- **Lot n°4** : construction d'un (01) centre d'affaires à Mbomo et de trois (03) centres de groupage dans les villages Bissock Centre, Abam-Eba et Assock-Begue dans le Département du Woleu ;
- **Lot n°5** : construction de deux (02) centres de groupage dont un (01) à Sam centre dans le Département de l'Okano et un (01) centre de groupage à Medouneu dans le Département du Haut Como.

Chaque lot est indivisible et toute offre partielle sera irrecevable. Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. **Un seul candidat ne peut être attributaire de plus deux (2) lots.**

4. ELIGIBILITE ET CRITERES DE QUALIFICATION :

Le présent appel d'offres s'adresse aux entreprises nationales qui ne sont pas concernées par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n° 0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant code des marchés publics. En application des dispositions des articles 71 à 73 du décret sus cité, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridique, technique et financière.

5. RETRAIT DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS :

Les dossiers d'appels d'offres et toute information utile, peuvent être obtenus à l'adresse sus indiquée. Chacun sera délivré moyennant une somme de 300 000 CFA non remboursable, payable en numéraire au bureau de la Direction Nationale des Projets FIDA.

Direction Nationale des Projets FIDA, BP 551/ Libreville ; Quartier Batavéa;
Tél : 00 241 01 72 11 20 ; E-mail:davined@hotmail.fr ;
Tel : 00 241 04 67 55 24 ; E-mail : abessolo_serge@yahoo.fr

6. VALIDITE DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION :

Les offres sont valables pendant une période de 120 jours après l'ouverture des plis. Toutes les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission égale à 2% du montant HT de l'offre.

7. DEPOT ET OUVERTURE DES P LIS :

Les offres seront déposées aux adresses ci-dessus indiquées au plus tard le **18 mai 2016 à 10h00**. La transmission des offres par voie électronique n'est pas admise. La séance d'ouverture des plis est prévue le **18 mai 2016 à 11h00** en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent. Les offres seront évaluées conformément aux Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPDAO).

Le Directeur du Projet de
Développement Agricole et Rural
Anicet Serge ABESSOLO, MBA

Le Directeur général du Budget et des
Finances Publiques

Jean-Fidèle OTANDAULT